



RETRAIT DE LA LETTRE DE CADRAGE SALARIAL

MAINTIEN DES GARANTIES CONVENTIONNELLES



La lettre de cadrage du gouvernement sur les rémunérations 2017 bloque toute augmentation générale de salaire pour les personnels de la Sécurité sociale.

Le taux d'évolution des rémunérations imposé par le gouvernement en 2017, est inférieur à celui de 2016 qui n'a permis aucune augmentation générale des salaires l'année dernière.

La perte cumulée du pouvoir d'achat subie depuis 2010 est de :

- 120,42 € par mois pour un agent niveau 3,
- 135,23 € par mois pour un agent niveau 4,
- 159,90 € par mois pour un agent niveau 5B.

Après celle du 15 décembre 2016, la RPN salaires du 17 janvier a été annulée.

De plus les mutualisations et les restructurations s'accroissent dans toutes les caisses. Or les Fédérations FO et CGT ont constaté que la négociation du protocole relatif « *aux garanties conventionnelles apportées dans le cadre de l'évolution des réseaux* » arrivant à échéance fin 2018, n'a pas été inscrite par l'UCANSS au programme de négociations 2017 - 2019.

Aussi les Fédérations FO et CGT se rencontreront le 17 janvier, afin de discuter de la préparation de la grève pour obtenir :

- Le retrait de la lettre de cadrage ministériel,
- L'augmentation de la valeur du point à minima de 7% au titre de la perte du pouvoir d'achat subie depuis 2010.
- Le maintien des garanties conventionnelles de la Convention Collective Nationale.

Le 16 janvier 2017